

DELIBERATION N° 71-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	LE TRAOU Dominique
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	TOSCAN Michel	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	CIOT Xavier	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	LAURENS Patrick	GRAND Florence	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 50

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : ENVELOPPE DE SUBVENTIONS « SOUTIEN A L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE EN MATHEYSINE »

Vu, la délibération n° 95-25 du 10 avril 2025, portant création du règlement d'attribution de l'enveloppe « animation de la vie sociale en Matheysine »

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, signée en 2023, la Communauté de Communes de la Matheysine, la CAF, le Département, la MSA et toutes les communes du territoire se sont engagés à coopérer avec l'ambition de rendre plus équitable, plus accessible et plus performante l'offre de services pour les habitants de la Matheysine.

Un des axes stratégiques du Projet social de territoire concerne l'amélioration du vivre-ensemble.

L'animation de la vie sociale constitue un des leviers d'actions pour répondre à cet enjeu de société, en favorisant :

- L'inclusion sociale et la socialisation des habitants du territoire ;
- Le développement de la cohésion sociale ;

- Le développement du pouvoir d'agir des habitants, porté par des valeurs de respect de la dignité humaine, de laïcité, de neutralité, de mixité et de solidarité.

La CAF soutient le développement de l'animation de la vie sociale sur les territoires, à partir de deux types d'équipements agréés : les Centres sociaux et les Espaces de Vie Sociale (EVS).

En complémentarité de son soutien et son implication à l'Espace de Vie Sociale- CAFES, et en lien avec les objectifs du Projet social de territoire, il est proposé que la CC Matheysine consacre une enveloppe budgétaire de 10 000 € par an pour des projets d'animation de la vie sociale, portés par d'autres associations, en complémentarité avec l'EVS et en partenariat avec les partenaires de la CTG.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'enveloppe budgétaire pour l'année 2026 d'un montant de 10 000 € pour l'organisation de projets d'animation de la vie sociale tels-que précisés ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 ;
- **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

**La Présidente,
Coraline SAURAT**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE**